

COMMUNE DE WILDERSBACH

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 14 septembre 2021 sur convocation adressée par le Maire le 8 septembre 2021.

Étaient présents : M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent M. FISCHER Benjamin ; M. ISSELE Christian ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absents excusés : M. HALTER Etienne (procuration à M. MICHEL Jacques) ; M. JACQUOT Daniel.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2021 : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS EXTERIEURS DE LA SALLE DE LA FRATERNITE : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager le parvis d'accès à la salle de la Fraternité avec un stationnement PMR pour un montant total estimé à 59 000,00 € HT ; désigne M. Michel KOHL comme maître d'œuvre et sollicite les aides financières auprès des diverses organismes publics à hauteur de 70%.

ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE BOIS : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir les installations de systèmes de chauffage des bâtiments du Château, de la mairie et de la salle de la Fraternité par le biais d'une étude par la société COGENEST s'élevant à 3 850,00 € HT et sollicite l'aide financière de 70 %, dans le cadre du programme Climaxion de l'ADEME et de la Région.

FIN DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A LA COMMUNE DE NEUVILLER-LA-ROCHE : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre fin à la mise à disposition de l'Adjoint Administratif à compter du 1^{er} janvier 2022. Une éventuelle prolongation sera possible jusqu'à 2 mois, en cas de difficultés de recrutement par la commune de Neuviller-la-Roche.

PARTICIPATION POUR CREATION DE VOIES NOUVELLES ET RESEAUX : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime de la participation pour la pour le financement des voies nouvelles et réseaux définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter cette exonération à 50 % de la base imposable.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la règle de calcul des provisions avec un taux à 15% sur les créances douteuses de plus de deux ans.

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Motion FNCOFOR : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ainsi que la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ; demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE L'EAU : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du règlement communal de l'eau

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DE LA FRATERNITE PAR L'ASSOCIATION SIEL BLEU : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce prêt de Salle pour une semaine pour un forfait de 50 €.

DON A LA COMMUNE. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque donné par Monsieur Siegwalt pour encourager l'équipe municipale dans sa dynamique.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 A LA MJC : En compensation au vol de tables et bancs subi lors d'un stockage au Château, un montant de 100 € sera versé à la MJC.

CIRCULATION A WILDERSBACH : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de prendre les arrêtés afin de limiter la vitesse à 40 km/h dans tout le village et de limiter à 19 tonnes (PTAC) l'accès sur l'ensemble de la commune.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 48 RUE DE ROTHAU : le Conseil municipal décide de relouer ce logement à compter du 1^{er} octobre 2021 à Monsieur Loïc BRELY.

ARTICLE MENTIONNANT LA COMMUNE SUR UN BLOG : le Conseil municipal décide, dans un premier temps, à la majorité : 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention, de laisser un sursis jusqu'au 1^{er} octobre 2021 à Monsieur Lallement afin qu'il propose la publication d'un nouvel article rétablissant l'image de la commune ; puis dans un second temps, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer une demande de droit de réponse sous l'assistance de Maître DUPUY, avocat désigné pour l'analyse de l'article.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Rénovation pastorale 2020-2024 : un point sera fait prochainement.

B : Séparation au réservoir bas : Un employé des Fermetures Berger est passé prendre les métrés. Ces travaux ne dépassant pas 10 000,00 € HT, la commune ne peut prétendre à aucune aide financière de l'agence Rhin-Meuse.

C : Intervention sur réseau d'eau communal : En remplacement de l'entreprise DOUVIER, le nouveau prestataire pour le service des eaux est l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize (88).

D : Travaux : Des devis ont été demandés pour chiffrer la réfection du jeu de quille ainsi que le talus près de l'arrêt de bus. Monsieur le Maire va discuter d'une participation financière de l'ES avec leur services en ce qui concerne le talus qui avait été endommagés lors du remplacement du poteau.

E : Café Associatif : Gabrielle TAGLANG expose l'ouverture du café associatif ainsi que sa fréquentation et invite les membres du conseil municipal à se rendre compte sur place de son intérêt. Le conseil municipal valide la demande de Laurent BLANCHARD pour le stockage des boissons et autres fournitures à la cave.

F : Les scènes sauvages : Christophe BAUER dresse le bilan de la saison 2021 et précise leur budget qui a atteint 87 000 €. Les scènes sauvages remercient encore la commune pour leur soutien.

G : Cimetière : Michèle LUDWIG demande à ce que la commission se réunisse pour faire un point. Elle rapporte que le cimetière aurait besoin d'être nettoyé, ce que confirme Gabrielle TAGLANG.

H : Agrainage : Le maire informe du dépôt d'une convention d'expérimentation pour l'épandage de pois.

I : Terrains HOLZ : Le maire informe que le contrat d'acquisition des parcelles a été signé. Les frais de notaires se sont élevés à 161,91 €. Ce dossier est donc finalisé et réglé.

J : Télédiffusion de France : Le bail avec TDF a été signé par les deux parties pour une durée de 12 ans à compter du 01/01/2021. Il sera procédé à l'émission du titre de recette pour l'année 2021 avant la fin de l'année.

K : Elections 2022 : Le maire invite les membres du conseil municipal à prendre note des dates des prochaines élections qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022 pour les élections Présidentielles et les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.

Le Maire
Jacques MICHEL,

